

Support de cours de l'Unité d'Enseignement : Santé au Travail & Environnement-6ème année médecine

Cours : Introduction à la santé environnementale

Partie : Principes et fondement de la législation sur l'environnement

*Chargée de cours Dr. SAADI Saadia. Responsable du Master Management de l'Hygiène,
de la Santé et la Sécurité au Travail, Institut d'Hygiène et Sécurité –Université Batna2*

Septembre 2023

Sommaire

I.	Introduction	02
II.	Extrait des dispositions réglementaires relatives à la protection de l'environnement.....	02
	A. Institutions environnementales.....	02
	B. Réglementation	04
III.	Conclusion.....	05
	Références bibliographiques	05

I. Introduction

Au même titre que les autres pays à l'échelle planétaire, l'Algérie s'est engagée dans la stratégie de protection de l'environnement qui est devenue un enjeu et combien même une nécessité planétaire. L'Algérie a adopté le même modèle que les pays développés donc la prise de conscience et l'intégration des préoccupations environnementales est passée par les 04 phases connues comme indiqué sur la figure suivante

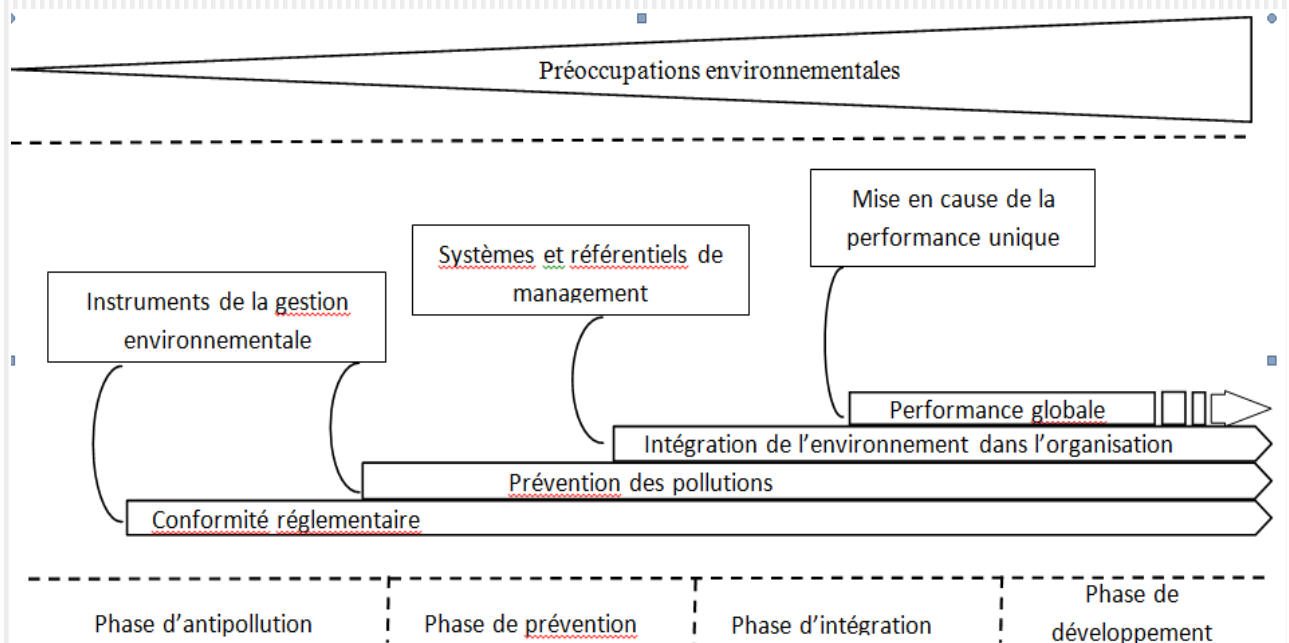


Figure 1 : Evolution des préoccupations environnementales en Algérie

Premièrement la phase d'antipollution caractérisée par des outils de gestions réglementaire qui rependent à une conformité réglementaire; c'est l'obligation de droit. Ensuite la phase de prévention qui utilise également la gestion réglementaire comme cadre, mais pour répondre à une obligation de résultats: la prévention de la pollution. La troisième phase c'est la phase d'intégration qui vise l'intégration des préoccupations environnementales par le biais des systèmes de management (systèmes de management ISO 14001) et par la suite les systèmes de managements intégrés (SMI). Enfin la phase de développement durable, qui remet en cause la stratégie de performance unique et l'émergence de la performance globale ou sociétale.

II. Extrait des dispositions relatives à la protection de l'environnement

Les principaux indicateurs de cette prise de conscience sont les institutions environnementales et le contexte réglementaire.

I. Institutions environnementales

La prise en charge de l'environnement et la réalisation des objectifs environnementaux repose sur des institutions environnementales qui ont pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre des mesures

institutionnelles. L'ensemble de institutions environnementales depuis l'émergence de la notion environnementale en Algérie, sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 1. Récapitulatif des différentes phases de prise en charge de l'environnement en Algérie.

Année	Signes de prise en charge de la question environnementale
1974	Création du Conseil National de l'Environnement (CNE).
1977	Dissolution du CNE et transfert de ses prérogatives au Ministère de l'hydraulique, de la mise en valeur des terres et de la protection de l'environnement.
1981	Transfert des missions de protection de l'environnement au Secrétariat d'Etat aux forêts et à la mise en valeur des terres, et création en 1983 d'une Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement.
1984	Rattachement des prérogatives de protection de l'environnement au Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts.
1988	Rattachement des prérogatives de protection de l'environnement au Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts.
1990	Transfert de l'environnement au Ministère délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement.
1992	Transfert de l'environnement au ministère de l'éducation nationale.
1993	Rattachement de l'environnement au Ministère chargé des universités
1994	Rattachement de nouveau de l'environnement au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.
1996	Création d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement. La Direction Générale de l'Environnement est maintenue avec ses prérogatives sous la tutelle de ce Secrétariat d'Etat.
2000	Création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE)
2007	Création du Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme. (MATET)
2010	Création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville (MATEV)
2012	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville.
2013	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
2016	Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement.
2017	Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables. Ministre délégué de l'Environnement Saharien
2020	Ministère de l'Environnement
2022	Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables.

Le tableau 1 suscite la remarque suivante : les changements multiples qu'a connu l'administration environnementale pendant une longue période n'ont pas favorisé l'émergence de politique, programmes et plan coordonnés qui protègent l'environnement.

Par ailleurs et pour atteindre les objectifs de la stratégie adoptée, le MATEV s'est doté d'institutions environnementales, citons à titre

d'exemple: l'Agence Nationale des Déchets, le Centre Nationale de Technologies Plus Propres, Agence Nationale de Changements Climatique, les Direction de l'Environnements de Wilayas, l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, l'Inspection Générale de l'Environnement, Conservatoire National des Formations à l'Environnement.

II. Cadre réglementaire

Depuis la promulgation de la loi cadre pour l'environnement du 1983 qui établit les principes généraux de gestion et de protection de l'environnement, le cadre réglementaire en Algérie est en pleine expansion, mais également en pleine mutations. En effet un arsenal juridique a couvert pratiquement tous les domaines. Un extrait de la réglementation est donné par le tableau 2

Tableau 2 : Extrait de la réglementation algérienne

Texte réglementaire	Domaine
Loi n° 2003-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ; Décret exécutif n° 05-240 du 21 Joumada El Oula 1426 correspondant au 28 juin 2005 fixant les modalités de désignation des délégués pour l'environnement, Décret exécutif n° 2006-141 du 20 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 19 avril 2006 définissant les valeurs limites des rejets d'effluents liquides industriels Décret exécutif n° 06-198 du 4 Joumada El Oula 1427 correspondant au 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement.	Environnement
Loi n° 2001-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.	Déchets
Loi n° 2002-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral	Littorale
Loi n° 14-07 du 13 Chaoual 1435 correspondant au 9 août 2014 relative aux ressources biologiques.	Ressources biologiques
Décret exécutif n° 2006-02 du 7 Dhou El Hidja 1426 correspondant au 7 janvier 2006 définissant les valeurs limites, les seuils d'alerte et les objectifs de qualité de l'air en cas de pollution atmosphérique. Décret exécutif n° 2006-138 du 16 Rabie El Aouel 1427 correspondant au 15 avril 2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides, ainsi que les conditions dans lesquelles s'exerce leur contrôle.	Air
Loi n° 11-02 du 14 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.	Aires protégées
Loi n° 04-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.	Risques majeurs
Loi n° 07-06 du 25 Rabie Ethani 1428 correspondant au 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts	Espaces verts
Loi no 99-09 du 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie	Energie
Décret exécutif no 93-161 du 10 juillet 1993 réglementant le déversement des huiles et lubrifiants dans le milieu naturel	Sol et matières dangereuses

III. Conclusion

La situation environnementale en Algérie est encore très loin d'être acceptable, ainsi et pour mener à bien la politique de protection de l'environnement il faut bâtir des politiques et des programmes stratégiques qu'il va falloir évaluer avant leur mise en œuvre afin de les adapter au contexte algérien , pour de telles stratégies il faut construire des capacités institutionnelles solides et surtout bien imprégnés à la problématique environnementale, élaborer et appliquer une législation et une réglementation crédibles ; que peuvent toutes les stratégies lorsque la loi n'est pas appliquée et lorsque les infractions se multiplient en toutes impunités ?

Extrait des références bibliographiques

<https://www.joradp.dz/>;

<https://www.me.gov.dz/>